

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023/04**

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le

ID : 011-211103015-20230110-DEL202304-DE



L'an deux mille vingt-trois, le dix janvier, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 2 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Marie-Hélène ROCA, Thierry CAMBRAY, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Gérard PEYROT à Romain TORRECILLA.

ABSENTS : Michaël SEGUIN, Léa LACUVE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade au titre de l'année 2023.

Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 49 modifié de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, 2^{ème} alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il convient à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide** de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Cadres d'emploi	Grades	Taux pour 2023
Rédacteur	Tous	100 %
Adjoint administratif territorial	Tous	100 %
ASEM	Tous	100 %
Adjoint technique territorial	Tous	100 %

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 10 janvier 2023
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,



Christine PÉANY.